

## Accueils Périscolaires 03-11 ans du Matin et du Soir Pour l'année scolaire 2021-2022



Les communes de Denonville, Saint-Léger-des-Aubées, Roinville, Umpeau, Santeuil, Oinville-Sous-Auneau et Moinville-la-Jeulin ont délégué la gestion des périscolaires matin / soir de Denonville et de Saint-Léger-des-Aubées à l'Association des PEP28 jusqu'au 31.08.2023.

- ⇒ **Inscription pour l'année en forfait ou occasionnel** (sauf cas particulier ; cf. règlement de fonctionnement)
- ⇒ Pour les **forfaits** : mise en place du **prélèvement automatique** avec un prélèvement le 10 du mois , pour les occasionnels règlements à remettre au responsable de la structure dès réception de la facture
- ⇒ **Occasionnel : Annulation possible 48h avant la venue de votre enfant par écrit**
- ⇒ En cas d'inscriptions supérieures au nombre de places disponibles, une priorité est donnée aux forfaits
- ⇒ Pour les sites nécessitant un transport, une carte SIVOS est à faire (Saint-Léger-des-Aubées)
- ⇒ Goûters fournis les soirs

Accueil situé à	Matin	Soir	Responsable
Denonville	De 7h00 à 8h45	De 16h15 à 19h00	GRAND Evelyne
Saint-Léger-des-Aubées *	De 7h00 à 8h15 (car 8h17)	De 16h15 à 19h00	HOUVET Corinne

\* Carte de car SIVOS nécessaire

<b>Tarif Communauté de Communes</b>				
(Sous convention avec la CCPEIDF, les enfants de Maisons, Mondonville-Saint-Jean et Morainville sont accueillis aux mêmes tarifs )				
Ressources imposables annuelles du foyer/12 (Avant abattements)	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR	Occasionnel MATIN / jour de présence	Occasionnel SOIR / par jour de présence
0 à 1100€	14,21	16,81	1,04	1,56
1101 à 1400€	15,43	18,59	1,16	1,74
1401 à 1700€	17,87	21,19	1,32	1,97
1701 à 2000€	20,10	24,10	1,49	2,24
2001 à 2300€	22,93	27,50	1,63	2,55
2301 à 2600€	27,42	32,83	2,03	3,06
2601 à 2900€	30,03	36,04	2,22	3,35
2901 et plus	32,88	39,62	2,44	3,65

Remise de 10% pour 2 enfants et de 20% pour 3 enfants et plus présents au même moment